Marche à suivre

MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – Services professionnels

1 Renseignements sur l'organisme (maître d'ouvrage)

Nom de l'organisme

Adresse (numéro, rue, municipalité) | Code postal

Nom du responsable de l'organisme | Ind. rég. | N° de téléphone | N° de poste | Ind. rég. | N° de télécopieur

Courriel de l'organisme

2 Renseignements sur le projet

Adresse(s) des travaux (numéro, rue, municipalité) | N° de l'ensemble immobilier

Nom du chargé de projet de l'organisme | Ind. rég. | N° de téléphone | N° de poste | Ind. rég. | N° de télécopieur

Courriel

Nature des travaux

3 Type de mandat

_____ qui assume la gestion de l'immeuble
(nom de l'organisme : office d'habitation, coopérative ou organisme à but non lucratif, aussi appelé « maître d'ouvrage »)
concerné, sollicite les services professionnels suivants :

☐ Services professionnels d'architecture par une firme d'architectes

☐ Services professionnels d'architecture par une firme d'architectes s'occupant aussi d'engager des ingénieurs pour effectuer les travaux d'ingénierie

☐ Services professionnels d'ingénierie :

- ☐ Aménagement extérieur (génie civil)
- ☐ Mécanique (plomberie et ventilation)
- ☐ Toutes les disciplines
- ☐ Structure
- ☐ Électricité
- ☐ Autres : _____

☐ Autres, précisez : _____

4 Description du projet

4.1 Description des désordres observés

4.2 Description des travaux

4.3 Échéancier

Étape	Date (Année / Mois / Jour)	Étape	Date (Année / Mois / Jour)
Réception des offres de services professionnels		Octroi du contrat de services professionnels	
Rapport d'expertise et recommandations			
Réception des plans réalisés à 50 % et des devis soumis pour analyse par le maître d'ouvrage			
Réception des plans terminés et des devis révisés pour analyse par le maître d'ouvrage			
Début de l'appel d'offres (travaux de construction)		Ouverture des soumissions	
Début des travaux de construction		Fin des travaux de construction	

4.4 Estimation

Le coût des travaux est évalué à environ _____ $

4 Description du projet (suite)

4.5 Documents annexés au présent mandat

☐ Aucun document annexé

☐ Rapport d'expertise de _____ (nom de l'expert) daté du ____ (Année) ____ (Mois) ____ (Jour)

(Note : Le rapport d'expertise est fourni à titre d'information. La description des travaux contenue dans le présent mandat est complémentaire au rapport d'expertise.)

☐ Prescriptions fonctionnelles et techniques particulières au projet (exemple : réglementation particulière de la municipalité, directives du maître d'ouvrage ou besoins de la clientèle, etc.)

☐ Autres : _____

4.6 Documents fournis à la firme retenue

☐ Aucun document annexé

☐ Plans de construction du bâtiment

(Note : ces plans ne représentent pas nécessairement la réalité; la firme devra confirmer les informations à l'aide de ses propres relevés ou vérifications.)

5 Services professionnels requis

5.1 Études préparatoires

☐ Ne s'applique pas.

☐ Le professionnel devra fournir un rapport d'expertise incluant des recommandations et une estimation des coûts.

5.2 Plans et devis

☐ Ne s'applique pas.

☐ Le professionnel devra fournir les plans et devis tel que mentionné à la présente section.

5.2.1 Généralités

Les plans et devis devront contenir tous les détails pertinents pour bien comprendre et exécuter l'ensemble des travaux de démolition et de construction. Ils devront avoir fait l'objet d'une coordination entre les diverses disciplines, le cas échéant. De plus, pour chacune des disciplines concernées, les plans et devis doivent être signés par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec ou par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

5.2.2 Nombre de copies

☐ Plans réalisés à 50 % : _____ (nombre de copies)

☐ Plans terminés : _____ (nombre de copies)

☐ Plans pour soumission : _____ (original) _____ (nombre de copies)

☐ Plans pour construction : _____ (original) _____ (nombre de copies)

☐ Plans du bâtiment après les travaux : _____ (nombre de copies)

☐ Fichiers informatiques des plans

☐ Plans pour soumission ☐ Plans pour travaux de construction ☐ Plans du bâtiment après les travaux

5.2.3 Analyse des plans et devis

Lorsque les plans sont réalisés à 50 %, ils sont remis au maître d'ouvrage pour analyse et commentaires. L'organisme transmet ses commentaires à la firme, qui les envoie aux professionnels concernés. Ceux-ci devront tenir compte des commentaires dans leur conception et exprimer leur désaccord, s'il y a lieu.

Lorsque les plans sont terminés et avant le processus d'appel d'offres, les professionnels doivent soumettre les plans corrigés au maître d'ouvrage pour vérification et approbation définitive.

5.2.4 Appel d'offres des entrepreneurs

☐ Le maître d'ouvrage fera l'appel d'offres.

☐ La firme fera l'appel d'offres. Elle devra notamment s'occuper des invitations et des publications, et assister le maître d'ouvrage lors de l'ouverture et de la vérification des soumissions. Elle devra informer le maître d'ouvrage et les soumissionnaires de la date de la visite des lieux durant le processus d'appel d'offres.

5.3 Services offerts pendant les travaux

☐ Ne s'applique pas.

☐ Pendant les travaux, la firme offrira les services suivants dans ses bureaux et sur le chantier :

1. La préparation des dessins à grande échelle et des dessins plus détaillés nécessaires pour la construction;
2. La préparation des avis de changements et leur négociation;
3. La vérification et l'approbation des dessins d'atelier;
4. La correspondance relative aux travaux de construction;
5. La vérification des substituts de matériaux;
6. Les visites périodiques au chantier, selon la fréquence qu'exige son évolution, pour s'assurer que l'avancement des travaux, leur exécution, la qualité des matériaux et la main-d'œuvre respectent les exigences des documents contractuels. Les visites devront être régulières et suffisantes pour veiller à ce que la qualité d'exécution soit constante à chacune des phases du projet, comme demandé dans les plans et devis;
7. La rédaction du rapport manuscrit de chaque visite, qui doit être transmis au maître d'ouvrage;

5 Services professionnels requis (suite)

5.3 Services offerts pendant les travaux

8. La présence sur le chantier d'un représentant de la firme aux étapes suivantes (énumérer les étapes) :

_____

_____

_____

_____

_____

9. La transmission d'informations sur la progression des travaux, sur les défauts ou manquements constatés dans le travail de l'entrepreneur et sur la reprise des travaux jugés non conformes aux documents contractuels;
10. L'envoi d'avis à l'entrepreneur sur l'interprétation des plans et devis;
11. La rédaction des procès-verbaux des réunions de chantier et d'autres réunions de coordination avec le maître d'ouvrage;
12. La vérification des demandes de paiement et la délivrance des certificats pour la recommandation des paiements progressifs et finaux;
13. La surveillance des tests sur la machinerie et sur les appareils installés pour déterminer s'ils satisfont aux garanties de capacité et de rendement, selon les éléments liés à leur spécialité;
14. La préparation de la liste des déficiences;
15. La délivrance d'un certificat de réception provisoire des travaux, s'il y a lieu, et du certificat de réception définitive;
16. La vérification des documents que doit fournir l'entrepreneur : garanties, manuel d'entretien, etc.;
17. La production des plans du bâtiment après les travaux, si nécessaire.

5.4 Services spéciaux

☐ Ne s'applique pas.

Les services spéciaux représentent tous les services supplémentaires qui pourraient être demandés :

☐ Affectation de personnel en permanence au chantier

☐ Préparation des rapports et autres documents afin d'obtenir les autorisations et certificats requis par les lois et les règlements en vigueur

☐ Autres : _____

5.5 Présence du maître d'ouvrage sur le chantier (chargé de projet de l'organisme)

Le maître d'ouvrage doit effectuer certaines visites sur le chantier. Il pourra transmettre à l'occasion des informations à la firme, qui demeure néanmoins responsable de la communication avec l'entrepreneur et de la surveillance professionnelle durant la construction.

6 Codes, lois, règlements et normes

Tous les travaux doivent être conformes à la plus récente édition du *Code de construction du Québec*, à l'ensemble des lois et règlements applicables ainsi qu'au cadre normatif de rénovation du *Guide des immeubles*.

7 Signature du contrat

La firme retenue doit remplir et signer le contrat ci-joint.

8 Honoraires

8.1 Études préparatoires et expertises

☐ Non applicable Les honoraires seront payés selon : ☐ Un taux horaire ☐ Un forfait

8.2 Plans, devis et services durant les travaux

☐ Non applicable Les honoraires seront payés selon : ☐ Un taux horaire ☐ Un forfait ☐ Un pourcentage

8.3 Services spéciaux

☐ Description du service : _____

☐ Non applicable Les honoraires seront payés selon : ☐ Un taux horaire ☐ Un forfait

8.4 Temps de déplacement

Lorsqu'ils seront remboursables, les honoraires pour le temps de déplacement seront payés selon les directives du Conseil du trésor.

8.5 Dépenses

Les frais de voyage (kilométrage et repas) seront payées selon les directives du Conseil du trésor.

Préparé par		Date	Année	Mois	Jour

Effacer Imprimer Enregistrer